

## 1. Généralités et champ d'application

En passant commande, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) de Correvon Solaire SA.

Les CGV s'appliquent exclusivement à toute relation contractuelle entre Correvon Solaire SA et l'acheteur, à l'exclusion de toute condition de l'acheteur.

Toute condition particulière ou dérogation n'est valable que si elle fait l'objet d'un accord écrit signé par deux représentants autorisés de Correvon Solaire SA.

L'entreprise se réserve le droit de modifier ses CGV en tout temps ; les nouvelles versions s'appliquent à toute commande ultérieure à leur publication.

Le contrat est constitué des documents suivants :

1. le contrat ou l'offre signée ;
  2. les présentes CGV.
- En cas de contradiction, le contrat signé prévaut.

La commande devient ferme dès signature de l'offre avec la mention « bon pour accord ». Sans contestation écrite dans les 7 jours, les spécifications sont réputées acceptées.

Toute prestation non expressément incluse dans l'offre est facturée séparément.

Toute modification ou annulation nécessite un accord écrit préalable.

## 2. Délais, transport et réception

Les délais de livraison ou de mise en service sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas un engagement contractuel ferme. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé en cas de retard.

Correvon Solaire SA détermine librement les modalités de transport.

Les frais d'emballage, d'expédition et tout surcoût demandé par le client (express, horaires particuliers...) sont à la charge de l'acheteur.

L'acheteur doit assurer la bonne réception du matériel, vérifier les marchandises et signaler immédiatement tout défaut.

Les dommages visibles doivent être annoncés immédiatement, les dommages cachés dans les 48 heures. Sans réclamation, la livraison est réputée acceptée.

## 3. Documents techniques et validité

Les documents techniques remis restent la propriété exclusive de Correvon Solaire SA. Toute reproduction ou transmission est interdite sans accord écrit préalable.

L'acheteur doit vérifier les documents reçus dans un délai de 5 jours. Passé ce délai, ils sont réputés acceptés.

La validité des offres est de 30 jours, sauf mention contraire.

---

## 4. Prix et frais supplémentaires

Les prix sont exprimés en CHF, hors TVA, sauf mention contraire. Correvon Solaire SA peut adapter ses prix avant l'acceptation définitive.

Ne sont pas inclus dans les prix (liste non exhaustive) :

### Frais administratifs

- taxes communales ou cantonales,
- frais liés au permis de construire,
- certification obligatoire (installations > 30 kWc),
- contrôles ESTI le cas échéant.

### Travaux techniques

- ferblanterie, étanchéité non mentionnées,
- adaptations imposées par le gestionnaire de réseau,
- travaux supplémentaires exigés par normes incendie ou assurance,
- installation de compteurs spécifiques.

### Câblage et monitoring

- câblage Ethernet,
  - connexion internet dédiée ou coûts liés à la supervision.
- 

## 5. Enquête et raccordement

Correvon Solaire SA peut se charger des démarches de dispense d'enquête publique selon LAT/OAT. Tous les frais administratifs sont à la charge du client.

Le raccordement électrique est réalisé selon l'infrastructure existante.

Toute mise en conformité OIBT ou adaptation de l'installation du bâtiment est à la charge du propriétaire.

---

## 6. Contrôle et réception

L'acheteur doit contrôler l'ouvrage à la mise en service.

Tout défaut apparent doit être signalé par écrit dans les 5 jours.

Les défauts non apparents doivent être signalés dès découverte.

Les réclamations ne suspendent pas le paiement.

---

## 7. Garantie

### Durée

La garantie contractuelle est de **2 ans** dès la réception de l'installation, sauf accord contraire.

Le matériel est garanti selon les conditions du fabricant.

La garantie couvre uniquement les équipements fournis et les prestations réalisées par Correvon Solaire SA.

Correvon Solaire SA peut :

- réparer,
  - remplacer les pièces défectueuses,
  - fournir des pièces réparées ou neuves.
- Les frais de transport ou d'installation ne sont pas inclus.

### Exclusions principales (synthèse)

Sont exclus notamment :

#### a) Travaux par des tiers

- interventions non autorisées,
- installation effectuée par une autre entreprise,
- réparations ou modifications sans accord.

#### b) Défauts imputables au client

- erreur de dimensionnement,
- non-respect des directives d'installation ou d'entretien,
- installation non conforme aux normes.

### c) Conditions externes

- dégâts naturels (vent >70 km/h, foudre, grêle...),
- corrosion due à une eau non conforme,
- surpressions, défectuosités externes.

### d) Usure normale

- joints, plastiques, étiquettes,
- petits défauts esthétiques sans impact.

### e) Défaut de diligence

- absence d'entretien,
- absence de notification rapide des anomalies.

Toute intervention hors garantie est facturée.

---

## 8. Monitoring

Si la connexion internet repose sur l'infrastructure du client, celui-ci est responsable de la transmission des données.

Les pertes de connexion, interruptions Wi-Fi et pertes de données ne sont pas couvertes.

La configuration du monitoring sur les appareils du client (ordinateur, mobile, etc.) relève de sa seule responsabilité.

---

## 9. Droit à l'image

Sauf demande écrite contraire, Correvon Solaire SA est autorisée à utiliser les photos/vidéos du chantier à des fins commerciales (site web, documentation, réseaux sociaux).

Le client peut révoquer son autorisation à tout moment.

---

## 10. Obligations du client

### Avant travaux

- vérifier l'offre et les plans,
- signaler toute modification souhaitée,
- faire contrôler l'état de la toiture et de la charpente.

## Pendant le chantier

- être présent à la livraison,
- garantir l'entreposage sécurisé du matériel,
- signaler toute irrégularité,
- assurer la couverture ECA pendant et après les travaux.

## Divers

- respecter les délais de paiement,
- fournir les moyens de sécurité nécessaires en cas d'intervention SAV.

---

## 11. Paiement

Le paiement est exigible à réception de la facture.  
Aucune retenue ou compensation n'est acceptée.

En cas de retard :

- frais de rappel de CHF 20.– par rappel,
- intérêts moratoires usuels,
- possibilité de suspension ou annulation de la commande.

Correvon Solaire SA conserve la propriété des fournitures jusqu'au paiement complet.

---

## 12. Nullité partielle

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres dispositions.

---

## 13. For, lieu d'exécution et droit applicable

Le lieu d'exécution ainsi que le for exclusif sont fixés au siège de Correvon Solaire SA :  
**Rue des Trois Fontaines 11, 1407 Donneloye, Suisse.**  
Correvon Solaire SA peut toutefois agir au domicile ou au siège du client.

Le droit suisse est applicable.